

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-392 ATTRIBUTION D'AIDES POUR LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS NON CONFORMES - PROGRAMME 2022

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Vu la délibération n° 2020-449 du 9 décembre 2020 approuvant le règlement des aides à la réhabilitation d'installations d'assainissement individuel non conforme et autorisant la Présidente à octroyer et verser aux particuliers demandeurs la subvention.

La Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

N° dossier	Nom du demandeur	Commune concernée	Montant des travaux	Montant de l'aide
2022-41	REMIGEREAU SAMUEL	SAINTE CÉCILE	10 383,00 €	1 000 €
2022-42	GUILLOUZIC CHRISTINE	SAINTE CÉCILE	11 334,50 €	1 000 €
2022-43	PATIN AMANDINE	SAINT HILAIRE LE VOUHIS	15 347,80 €	1 000 €
2022-44	FRESSART SANDRINE	CHANTONNAY	11 904,30 €	1 000 €
2022-45	GUILLEMIN BRUNO	CHANTONNAY	18 589,30 €	1 000 €
2022-46	TINGAUD PASCALE	CHANTONNAY	12 589,39 €	1 000 €

Le versement des aides sera effectué sur présentation du contrôle de réalisation conforme et des justificatifs de paiement.

Le montant total des aides versées par des organismes publics ne peut dépasser 80% du montant des travaux.

AIDES ANC 2022

Budget initial :	70 000 €
Versé :	14 000 €
Engagé :	32 000 €
(cette DP comprise)	

À CHANTONNAY, le 30 septembre
2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET